



ASSOCIATION DES  
JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

# LE BREF

ISSN 0847-3560

40, chemin Masters  
Moncton (N.-B.) E1A 4S1

le 15 mai 1994  
Vol. 6, n° 3

## **ANNOTATIONS AUX RÈGLES DE PROCÉDURE DU NOUVEAU- BRUNSWICK**

Nous désirons informer nos membres qu'il y a encore 24 copies de la publication originale des "Annotations aux Règles de procédure du Nouveau-Brunswick". Le coût d'achat de chaque exemplaire est de 125 \$ plus T.P.S. et les frais de manutention et d'expédition. Il est possible de commander le tout par télécopieur (1-416-298-5094) ou en écrivant à:

Carswell Thompson Professional Publishing  
Customer and Order Services  
1 Corporate Plaza  
2075, chemin Kennedy  
Scarborough (Ontario)  
M1T 3V4

Et il est toujours possible de se procurer la mise à jour de ce livre en communiquant avec le secrétariat général de l'AJEFNB.

### **MADAME LISE BISSONNETTE, CONFÉRENCIÈRE À L'A.G.A.**

Madame Lise Bissonnette, directrice du quotidien montréalais Le Devoir, sera la conférencière lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra dans la belle ville de St-Andrews, **le samedi 9 juillet 1994**. À ne pas oublier que notre A.G.A. aura lieu dans le cadre des activités des assises du Barreau du Nouveau-Brunswick. Une pause agréable pour une belle fin de semaine!

## **DE BONNES NOUVELLES DU BARREAU**

Lors de la réunion du Barreau du 21 mars dernier, les deux propositions suivantes furent adoptées:

a) conformément au mandat confié à Maritime Law Book Ltd., le fascicule préliminaire doit dorénavant être publié dans les deux langues officielles;

**NDLR:** Nous venons d'apprendre qu'il semblerait que Maritime Law Book Ltd. a réagi à cette recommandation et que le Barreau a mandaté le comité ci-après de se pencher d'urgence sur cette question.

b) conformément au paragraphe 65 de la *Loi sur l'organisation judiciaire*, le Barreau formera un comité qui aura pour mandat d'examiner les arrêts qui émanent de nos tribunaux et d'identifier ceux destinés pour traduction et publication. Toutefois, aucune date précise n'a été déterminée pour la mise en place de ce comité.

### **COMMON LAW EN FRANÇAIS S.V.P.!**

"La common law dans la francophonie, de Moncton à Yaoundé": c'est le titre d'un excellent article parut dans le National, la revue de l'Association du Barreau Canadien, numéro de mai 1994. Si vous l'avez manqué, faites-en votre lecture de chevet ce soir!

## **RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE LA JUSTICE**

Le conseil d'administration est allé rencontrer l'honorable Edmond P. Blanchard à Fredericton, le 13 mai 1994, comme il le fait chaque année, afin de tenir le ministre informé de nos dossiers et de nous assurer de leur suivi auprès de ce ministère. De nombreux sujets furent abordés.

On y discuta notamment de la réforme qui s'annonce du côté de la justice criminelle et sur l'importance que l'AJEFNB expose ses vues sur les décisions qui devront être prises incessamment.

En ce qui concerne notre dossier sur la *Loi sur les assurances*, le président a vigoureusement argumenté afin que le ministre de la Justice intervienne dans ce dossier au-delà des mémos et bulletins d'interprétation d'usage de sorte que si les compagnies d'assurances ne se conforment pas à l'esprit de la *Loi*, des poursuites soient intentées par le ministère.

### **FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE JURISTES D'EXPRESSION FRANÇAISE DE COMMON LAW**

Depuis la dernière réunion du PAJLO, la Fédération a surtout été active dans deux dossiers: la sous-représentation des francophones dans la magistrature et le programme de contestation judiciaire en matière de droits linguistiques. Un mémoire sur la formation linguistique et la nomination des juges a été présenté au ministre fédéral de la Justice. La Fédération collabore aussi avec les éditions Claude Savoie à la publication de la revue La Clef.

## **CAMPAGNE IMPACT**

La campagne de souscription pour la construction d'un nouvel édifice pour l'École de droit de l'Université de Moncton, dont la mise en chantier aura lieu ce printemps, va bon train. Le coût de construction de ce nouvel édifice est évalué à 9 600 000 \$. Environ 85 % du financement provient de subventions gouvernementales. Cela signifie qu'un montant de 1 600 000 \$ doit être recueilli en faisant appel à des dons de sources privées. Des comités de bénévoles enthousiastes ont donc déjà été formés dans plusieurs régions du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de l'Ouest canadien. Des réunions ont été organisées avec les comités suivants: Fredericton, Edmundston/Grand-Sault, Bathurst, Campbellton/Dalhousie/Saint-Quentin/Kedgwick, St-Jean et Moncton. Les réunions des comités des autres régions du Nouveau-Brunswick et du Canada auront lieu au cours des prochaines semaines.

La période de sollicitation active s'étendra du printemps à l'automne 1994. Lors des premières réceptions, lesquelles ont eu lieu au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet, le 18 mai 1994, et au Centre civique Memorial de Campbellton, le 25 mai 1994, Maître Fernand Landry, doyen de l'École de droit, a présenté le projet aux juristes. Il a également profité de l'occasion pour parler de l'École et de ses projets d'avenir. D'autres réceptions similaires auront lieu dans les autres régions au cours du printemps et de l'automne.

La rédactrice invite les lecteurs et lectrices à lui faire part de tous commentaires à l'adresse suivante:

**Maître Louise B. Somers**

Case postale 789

Saint-Quentin (N.-B.)

E0K 1J0

Télécopieur : (506) 235-3323